

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION EN ENVIRONNEMENT
RELEVANT DE LA COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX, ACQUISITIONS ET ACTIVITÉS DE
MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION EN ENVIRONNEMENT

1. Les travaux, acquisitions et activités consistent en la réalisation de projets et/ou d'études concernant la réduction des émissions de GES, l'adaptation aux changements climatiques, l'amélioration de la qualité de l'eau des rivières et des plages de la Baie de Beauport et Jacques-Cartier, la réutilisation des mâchefers provenant de l'incinérateur et la promotion du développement durable telles des activités d'information et de sensibilisation. L'ensemble de ces travaux, acquisitions et activités seront utilisés pour des compétences d'agglomération.

2. Le projet décrit à l'article 1 requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques de même que l'embauche du personnel d'appoint nécessaire.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

3. L'estimation du coût des travaux, des services professionnels et du personnel d'appoint reliés aux travaux, acquisitions et activités décrits à l'article 1 s'élève à la somme de 250 000 \$.

TOTAL : 250 000 \$

Annexe préparée le 26 août 2013 par :

Sylvie Verreault
Conseillère en environnement
Service de l'environnement